

Image not found or type unknown



CONTESTATION STOP NON RESPECTE SANS ARRESTATION

Par **lou****, le **04/11/2020** à **11:53**

Bonjour,

J'ai reçu une contravention d'un stop non respecté sans arrestation. J'ai fait un courrier de contestation car ce jour là j 'etais au boulot et je ne me souviens pas avoir preter mon véhicule ce jour .

Ma contestation a ete refusé , j'ai demandé les cliches pour mon infraction je n'ai rien reçu à ce jour.

Que puis je faire à ce jour ?

Merci pour votre

Bonne journée

Par **martin14**, le **04/11/2020** à **12:32**

Bonjour,

Pour prouver que vous étiez au travail, vous avez des attestations de vos collègues ? de clients ? de qui ?

Par **LESEMAPHORE**, le **04/11/2020** à **13:09**

Bonjour

Etrange idée de demander une photo !, aucun appareil homologué pour la constatation de cette infraction .

C'est pourtant aisé de contester cette contravention par un juriste , car je suppose que l'avis de contravention double du PV qui fait foi , ne mentionne pas l'identité du conducteur , et est envoyé au titulaire du certificat , avec la contradiction de l'article de prévention R415-6 du CR .

Quel est le motif de refus par l'OMP de votre requete en exoneration ?

L'écrit imparable à produire au tribunal est la copie d'un tableau de service établi antérieurement à la date de verbalisation , doublé de l'attestation de l'employeur mentionnant votre présence ainsi que du véhicule sur le lieu d'emploi , à l'heure de verbalisation , différant de l'adresse du stop .

A défaut témoins qui devront être cités .

Refaire correctement la contestation avec les moyens cités en supra , ou à défaut , exciper le vice de forme puisque l'infraction relevée au vol concerne le titulaire du certificat d'immatriculation en L121-3 , sans perte de points et non la présomption de culpabilité pénale de l'article L121-1 du CR avec perte des 4 points .